



Le p'tit Koetzinguois

N°11 – AVRIL 2022



Nous espérons et rêvions d'un printemps souriant où nous pourrions respirer sans masque, après deux années de pandémie de Covid 19. Un retour à une vie « d'avant » où nous pourrions nous retrouver...

La situation internationale en a décidé autrement et de manière bien plus tragique et brutale. La guerre en Ukraine a éclipsé en grande partie le premier tour de l'élection présidentielle en France qui aura lieu le 10 avril 2022.

Alors, soyons conscients de notre chance et profitons pleinement de chaque moment que nous offre la Vie.

Les commissions du village

Commission EMBELLISSEMENT (Responsable Hélène CAILLEAUX-CAZES)

Fleurissement :

Création de massifs en osier pour le fleurissement du village.

Merci à Philippe Sutter pour son savoir-faire et à tous les autres bénévoles...



Décorations de Pâques :

Belle équipe, dynamique et créative, qui réalise tout au long de l'année des décorations à moindre coût. Un grand merci à eux...



Bienvenue aux nouveaux habitants

Famille SCHILLINGER FINCK :
Marjorie, Jean-Philippe et leur fils Gauthier



Les talents de notre village

Raymond MULLER – Réalisation de vitraux avec la méthode cathédrale (verre peint comme le blason) ou en utilisant du verre teinté (lampe et chouette).



Régine CHAPOY
Peinture acrylique et
peinture à l'huile.



Froidure et pluie d'avril remplissent grange et baril.

April kält un näss, fillt Shür un Fäs.





Patrimoine alsacien : le saviez-vous ?

Episode 1 : Pourquoi les maisons alsaciennes sont colorées (suite...)

Vous êtes quelques-uns à nous avoir fait part de certaines remarques et précisions historiques au sujet des couleurs des maisons alsaciennes et nous vous en remercions, cela prouve aussi que vous nous lisez attentivement et ceci nous réjouit.

D'après le professeur d'art plastiques Denis Steinmetz, la colorisation à proprement parler, c'est-à-dire la mise en couleur des enduits d'une façade, autrement qu'en ocre jaune ou en blanc (chaulage), en fonction de la couleur de l'argile employée, n'apparaît qu'à la fin du 18^{ème} siècle et surtout au cours du 19^{ème} siècle, avec l'industrialisation et la production de la couleur en quantité suffisante grâce à des pigments qui deviennent abordables.

La confession n'aurait aucun rapport avec la couleur choisie qui resterait une question de goût ou de marketing touristique. Cependant pour la majorité d'entre elles, tout le poutrage était peint en rouge (oxyde de fer) non pas par choix de la couleur mais pour leurs qualités de protection anti xylophage et fongicide. De plus ce pigment n'était pas cher parce que quasiment présent partout. Le poutrage pouvait être souligné d'un liseré et les panneaux décorés de motifs et d'inscriptions pour la majorité d'entre eux disparus depuis. Les inscriptions correspondaient principalement à une demande de protection, contre la sorcellerie, le feu...

Episode 2 : Pourquoi des maisons en colombage en Alsace ?



L'aire géographique de l'implantation des maisons est explicite sur leur méthode de construction. Les maisons étaient construites en fonction des matériaux qui étaient à proximité. En Alsace, les $\frac{3}{4}$ des maisons étaient à colombages car il y avait beaucoup de bois.

Dans les villages où il y avait une carrière, soit beaucoup de pierres, on construisait plutôt des maisons en pierres taillées en chaînage d'angle et appareillage pierre chaux. Les maisons à colombages à ossatures bois, avec appareillage torchis avec ou sans enduit à la chaux, étaient une méthode où le réemploi de matériaux était récurrent, comme l'utilisation de poutres plus anciennes. Dans certains villages proches du Rhin, du bois provenant de bateaux a par exemple beaucoup servi pour le colombage.

Les différentes formes de colombages dépendent de la famille de charpentier qui a construit la maison. Chaque famille de charpentier avait ses habitudes et ses spécialités. Ces variations peuvent se retrouver d'un village à un autre dans le même secteur. L'avantage de la maison à ossature bois est le fait qu'elle soit démontable. Le fait que l'assemblage de pans de bois soit un avantage par rapport aux risques sismiques n'a été constaté que bien plus tard.



Informations de SLA

Ci-dessous les déchets interdits pour votre poubelle !

• Les piles, les batteries ou les ampoules :

Vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.

• Les médicaments périmés :

Ils doivent être rapportés en pharmacie afin de s'assurer qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée

• Les déchets d'équipements électroniques :

Il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

• Les huiles alimentaires :

Elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.

• Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange :

Vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.

• Les pneus :

Ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à appeler votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

N°1 : Être sur la lune.

À noter

- 02/04/2022 : Opération Haut-Rhin propre à partir de 09 h à l'atelier communal.
- 10/04/2022 : 1er tour des élections présidentielles.
- 15/04/2022 : Vendredi Saint, bol de riz avant midi à la salle Edouard Kessler au profit du CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement).
- 18/04/2022 : Chasse aux œufs dans le jardin du Dorfhuis à 9H45.
- 24/04/2022 : 2ème tour des élections présidentielles.
- 30/04/2022 : Journée plantation. Rdv à l'atelier communal à 9H.



Le coin de nos associations

Association Saint Léger

Le 15 avril à 10h30 à l'église de KOETZINGUE aura lieu la célébration du Vendredi Saint. Cette célébration, plus particulièrement adaptée aux enfants et aux jeunes, est ouverte à tous !



Elle sera suivie par un partage « Bol de riz » un moment convivial au profit du CCFD-Terre Solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), dès 11H30 à la salle Kessler.

Au menu : Riz à volonté avec Sauces variées et fruits - Participation financière libre.



Et pour ceux qui ne peuvent pas participer à ce repas, des sachets de riz seront proposés à la sortie de la célébration, également au profit du CCFD-Terre Solidaire.

Conseil de fabrique

Portrait de Yves Dollmann homme de foi au service de l'église Saint Léger de Koetzingue.

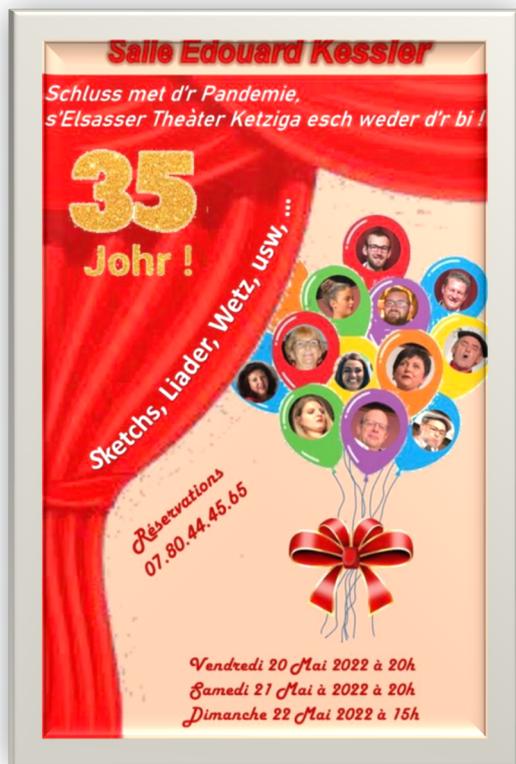
Il existe des personnes comme Yves extrêmement discrets qui font un travail remarquable. Pour Yves, l'Eglise c'est comme une partie de sa maison, il y passe beaucoup de temps. Mais connaissez-vous le rôle du sacristain et toutes les tâches qu'il accomplit ? Le sacristain est une personne laïque ou religieuse. Son rôle consiste à préparer tous les objets liturgiques (calice, patène, ciboire, encensoir) nécessaires pour les messes et offices. Il s'occupe également de préparer les vêtements liturgiques du prêtre, différents en fonction de la célébration. Il s'occupe aussi de faire les versements du montant des quêtes lors des offices à la banque et de remettre les bons de versement à notre trésorière Sylvie Sutter. Le rôle de Yves est plus que primordial.

Nous profitons de ce portrait pour lancer un appel aux bénévoles pour le nettoyage de l'église et constituer une nouvelle liste, cela ne vous demandera pas trop de votre temps. N'hésitez pas à contacter René Lieby (président du conseil de fabrique) au 07 71 77 51 99 ou André Kelbert (président de l'association Saint Léger) au 03 89 81 61 95. Merci d'avance pour votre engagement au service du maintien et de la propreté de notre Eglise.

ASLK

L'ASLK organise son grand loto le 23 avril à 20 H à la salle Agora de Sierentz (voir affiche en dernière page).





Théâtre alsacien ETK

C'est avec un très grand plaisir que nous retrouvons notre troupe alsacienne après 2 années d'absence pour cause de Covid. Réservez d'ores et déjà vos dates :

Vendredi 20 mai à 20 H

Samedi 21 mai à 20 H

Dimanche 22 mai à 15 H

Un très bon moment à vivre tous ensemble.



'S Dorfhus

- Spectacle

L'Homme de Fer : adaptation et mise en scène Olivier Letellier. Spectacle pour tous dès 8 ans, durée 50 min, d'après les frères Grimm.

Dans le cadre de la Filature Nomade ce spectacle sera présenté le 4 mai à 19h30 dans la salle Edouard Kessler.

Après avoir longtemps hanté la forêt, l'Homme de Fer est emprisonné avant d'être libéré par le fils du roi. Dans sa fuite, il emmène l'enfant et l'accompagne dans son parcours initiatique. Pour ce seul en scène adapté des frères Grimm, huit bidons métalliques sont à la fois accessoires, personnages ou objets sonores. Une histoire qui amène petits et grands à se questionner : qu'est-ce que grandir ?

- Jeu Photos/masques

Avant que les masques deviennent « inutiles » l'association 'S Dorfhus invite les Koetzinguois à envoyer leur portrait avec un masque sanitaire à l'adresse assoc.dorfhus.koetzingue@gmail.com

Exposées, lors des portes ouvertes en septembre, le jeu consisterait, par exemple, à essayer de reconnaître le plus grand nombre d'entre vous.

- Zumba

Séance tous les lundis à 20 h 15.

Païement à la séance 7 € ou à la carte de 5 séances 30 € ou carte de 11 séances pour 60 €.

Ambiance assurée...



Toilettage du bois communal, l'art de sélectionner les arbres

Une opération de sélection, mise en valeur d'une parcelle du bois communal (Dans la forêt du Homberg, derrière l'embranchement, en bas de la haie pédagogique) a été menée durant plusieurs semaines par Hubert et Mathieu (bûcheron de formation), nos employés communaux (aidés ponctuellement de Geneviève). L'ONF avait proposé un devis pour ces travaux de toilettage et il a été finalement décidé en conseil municipal pour des raisons de coût de les effectuer en propre régie.

La forêt que nous connaissons aujourd'hui en Europe tempérée est une création humaine. Produit naturel vivant, l'arbre en effet se cultive. Le jardinage de la forêt est donc un travail délicat qui ne porte ses fruits qu'à très long terme.



Les modes de gestion forestière varient mais les plus communs restent le régime du taillis sous-futaie et le régime de la futaie. Les taillis sont soumis à des coupes périodiques intervenant tous les 25 à 30 ans. Lors de la coupe, on épargne toujours un certain nombre d'arbres choisis parmi les plus beaux et les plus sains, tels que hêtres, chênes etc. Et si possible issus de semences. En langage forestier, ces individus réservés sont appelés des « baliveaux ». 30 ans plus tard, lors de la coupe suivante, ils ont grandi et sont devenus les « modernes », puis à la troisième coupe, ils deviennent les « anciens ». Enfin les vétérans seront exploités à la 4ème coupe vers l'âge de 120 ans. A chaque coupe, on prend naturellement la précaution de retenir de nouveaux baliveaux pour assurer la relève de la futaie dont les hautes frondaisons couvrent le taillis formant sous-bois.

Lors du toilettage, les branchages ont été laissés sur place en tas afin de procurer gîte et couvert à la faune locale. Les nichoirs mis en place par Michel Heyberger, notre naturaliste, ont bien sûr été respectés.

Avec le printemps, la nature reprendra ces droits et les jeunes pousses sélectionnées vont pouvoir pousser de plus belle !



Mariage

Mme Nathalie WIRTH et Mr Gilles SCHMIDLIN le 26 mars 2022



Résumé du conseil municipal du 07 mars 2022

Les votes :



- Nous approuvons la nomination de Monsieur Guy ISSELIN en qualité de garde-chasse privé
- Nous approuvons la prise en charge de la rémunération de la secrétaire de l'Association Foncière
- Nous procédons à la vente d'un lot de bois sur la parcelle 5 et autorisons le maire à signer tous documents y afférents.

Dans le point « Bâtiments Communaux », suite à une offre d'achat, le maire Laurent Sutter propose la vente de la maison Schlicht qui permettrait de réduire significativement l'endettement de la commune. Mr Arbeit Gérard demande l'ajournement de ce point sous prétexte que l'intitulé du point n'était pas assez précis.



L'urbanisme :

Le maire présente les dossiers d'urbanisme réceptionnés en mairie depuis le dernier conseil et transmis à la Saint-Louis Agglomération pour instruction :

Permis de construire : VERNAGALLO Romain, parcelle 137, section 9, 18 rue hallen.

Certificat d'urbanisme : NICOLLET Mariette, parcelle 205, 206, 207 section 18, rue du stade.

Déclaration préalable :

- NOILOU Julien, parcelle 398, section 1, 6 rue des vignes.
- NOILOU Julien, parcelle 398, section 1, 6 rue des vignes.
- CIRCET, parcelle 82 section 19, Auf den Walbachweg.
- BERGER Cédric, parcelle 371, section 1, 1 rue du Homberg.

Information :

Le maire informe que la municipalité de Rantzwiller lui a communiqué un arrêté de dissolution du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal = école) et que cette décision est unilatérale. Face à l'inquiétude des parents présents, il s'engage à tout mettre en œuvre afin que la rentrée prochaine se passe dans les meilleures conditions.

Résumé du conseil municipal du 17 mars 2022

Les votes :



Le point principal est la vente de la maison « dite Schlicht » au 39 rue Principale. Le maire informe qu'il se trouve en position de conflit d'intérêts avec ce point et sort de la salle. Après la présentation du dossier par Gilbert Bernascone en charge de l'urbanisme, il est proposé de procéder au vote. Mr François Gerum demande la tenue d'un vote à bulletin secret, choix validé par un quorum suffisant.

L'issue du scrutin annule cette proposition qui aurait permis de réduire l'endettement de 40% environ.

- Nous approuvons la vente du tiers arrière du hangar 37 rue principale pour la somme de 60 000 € à la SCI La Villabelle (Hundsbuchler Victor et Stritmatter Eric)
- Nous autorisons le maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans les cas suivants : recours gracieux de Nexity foncier pour refus du permis d'aménager et contre la commune de Rantzwiller dans le cadre du périscolaire et du RPI.

Le compte rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en mairie et est consultable sur le site internet ci-dessous.



Armoire à livres

Elles sont belles et pleines de belles histoires ou autres découvertes...

Vous les trouverez dans la cour du Dorfhuis et sous le préau de l'école.

A utiliser sans aucune modération !!!



Élections présidentielles

Nous allons très bientôt élire notre nouveau président ! Ce n'est pas rien ! Elles auront lieu à l'école maternelle le 10/04 et 24/04 de 8h00-19h00.



Ces élections – en plus de leurs enjeux très importants cette année – demande une grande mobilisation de moyens humains pour que tout se déroule parfaitement. Alors envie de donner un petit coup de main ?

De connaître les coulisses d'une telle organisation ? N'hésitez pas à nous le faire savoir en vous signalant en mairie par mail (mairie@koetzingue.fr) ou par téléphone au 03 89 81 52 72 ...

Depuis le 1er janvier 2022, pour les procurations, le mandataire peut être inscrit dans une autre commune que le mandant, mais devra voter dans le bureau de ce dernier. La procuration est à établir au plus tôt pour permettre à la mairie de la traiter et ainsi de voter.

En cas de demande tardive, le mandant doit être informé que, compte tenu des délais d'acheminement, d'instruction et de prise en compte par la mairie de la procuration, il est possible que son mandataire ne puisse pas voter à sa place, en lui précisant qu'une procuration reçue trop tardivement pour un premier tour pourra néanmoins, en fonction de la date de validité qu'il a choisi, être utilisé pour l'éventuel second tour. Cette information vaut également pour les procurations dématérialisées puisque la procuration doit être prise en compte par la mairie et reporté sur la liste d'hébergement.

De nouvelles cartes électorales seront distribuées dans le village avant les élections, il faudra les amener le jour des votes.

N°2 : Deux poids deux mesures

Chasse aux Oeufs

Le lundi 18 avril sera organisée pour les plus jeunes, une chasse aux œufs de Pâques dans le verger du Dorfhuis. Rendez-vous à 9 H 45 pour un départ à 10 H.

Merci de vous inscrire en mairie avant le jeudi 14 avril. Une participation financière de 4 euros sera demandée.



Déchets Verts

Nous avons constaté plusieurs incivilités à l'endroit de stockage des déchets végétaux. Plusieurs m³ de paille moisie et des tas de terre y ont été déposés. Pour rappel, ce type de déchets ne doit pas y être entreposé. Seuls les produits de la tonte, de broyage (type bois raméal fragmenté), les branchages par exemple y sont admis.

Nous tenons à remercier les personnes qui régulièrement poussent les débris végétaux pour augmenter la capacité de stockage de cette aire.



Espace détente...

Sudoku

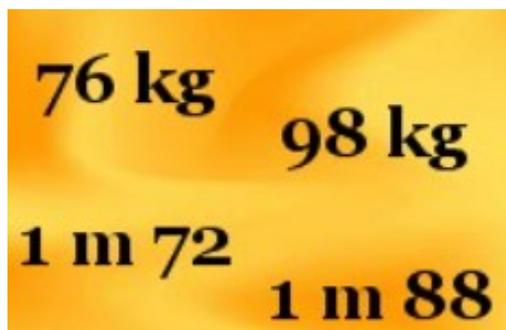
3	1				9	7		
			6	7				
	2					5		
		5			6	9		2
7			5		2			6
2		1	4			3		
		9					5	
				1	5			
		4	9				2	3

Dingbat

N°1



N°2 :



*Le P'tit Koetzinguais a été réalisé par Jean-Marc GUIDEMANN, Armelle MONA, Sylvie SUTTER et Isilda LIEBY
 Edité et imprimé par la mairie de Koetzingue - Ne pas jeter sur la voie publique.*



LE CLUB DE FOOTBALL ASL KOETZINGUE ORGANISE SON

GRAND LOTO

SANS DEMARQUER

SIERENTZ

SALLE AGORA

23

AVRIL 2022
à 20H

A GAGNER

- BONS D'ACHATS •
- PANIERS GARNIS •

Réservez vos places au :

03 89 81 58 75 • 06 15 50 36 50
03 89 81 61 25
ou beatrice.heinis@sfr.fr

Imprimerie Kaufmann - 68130 Tagdorf

